

Que faire en cas d'alerte PPI ?

En cas d'accident majeur nécessitant le déclenchement d'un Plan Particulier d'Intervention, l'alerte est donnée par la sirène du site. Vous devez alors appliquer les bons réflexes indiqués dans les fiches d'information qui vous ont été remises.

Vous entendez la sirène, il faut réagir immédiatement

Le signal d'alerte : sirène à son modulé de 3 fois 1 minute 41s coupé par des espaces de 5 secondes.

Vous pouvez vous familiariser avec le son de la sirène en appelant le numéro vert 0 800 427 366



Enfermez-vous dans un bâtiment.

Restez ou rentrez chez vous ou dans le bâtiment le plus proche



Fermez les portes et fenêtres et calfeutrez les aérations et ouvertures.



Ecoutez France bleu Haute-Normandie .



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Les enseignants s'occupent de vos enfants en les mettant à l'abri, et connaissent les consignes de sécurité.



Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer le réseau téléphonique indispensable aux services de secours. Il se peut également que les secours cherchent à vous joindre



Ne fumez pas.

Evitez toute flamme ou étincelle

Ne prenez pas
votre
véhicule



Ne prenez pas votre véhicule, vous vous exposeriez inutilement, vous risqueriez d'être bloqué dans la circulation et vous risqueriez de gêner les secours.



Attendez le signal de fin d'alerte pour sortir.

La fin de l'alerte : sirène à son continu de 30 secondes